

Au service des propriétaires



UGi

Chambre genevoise immobilière

Association des propriétaires





Depuis 1920, la Chambre genevoise immobilière (CGI), association sans but lucratif:

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété à Genève;
- réunit les propriétaires fonciers et immobiliers du canton de toutes catégories (personnes physiques ou morales);
- représente les propriétaires auprès des autorités et des organisations du canton et de la Confédération;
- s'efforce de résoudre tous les problèmes politiques et pratiques se rapportant à la propriété et à l'immobilier.

La CGI offre à ses membres de nombreux services:

- Conseils et assistance juridiques de pointe
- Conseils en fiscalité et en énergie et développement durable
- Défense de leurs intérêts sur le plan politique et administratif (lobbying)
- Publications diverses
- Assemblées et conférences publiques
- Présence dans les commissions représentatives

Elle comprend 4 sections:

- Section des propriétaires de villa (SPV)
- Groupement des propriétaires d'appartement (GPA)
- Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux (GPR)
- Groupement des propriétaires commerciaux (GPC)

La CGI vous invite à vous joindre aux nombreux membres qui bénéficient déjà de ses services: vous ferez ainsi valoir efficacement vos droits et vos intérêts.

Chambre genevoise immobilière
Rue de Chantepoulet 12
Case postale 1265
1211 Genève I
T 022 715 02 00
F 022 715 02 22
cgi@cigionline.ch
www.cigionline.ch

SECTION DES PROPRIÉTAIRES DE VILLA

de la Chambre genevoise immobilière



Propriétaire d'une villa, vous disposez d'un cadre de vie qui vous procure un espace de liberté. Vivre chez soi répond à l'aspiration d'une large couche de la population. Cela entraîne aussi des responsabilités et soulève parfois des questions.

La Section des propriétaires de villa (SPV) de la Chambre genevoise immobilière, fondée en 1987 et regroupant plus de 2'000 membres, répond à vos préoccupations.

Qu'il s'agisse de questions pratiques, de problèmes juridiques, du régime de la zone villa ou de questions fiscales, la SPV et son secrétaire permanent peuvent vous conseiller (tél. 022 715 02 01).

En devenant membre, vous choisissez un moyen sûr d'exercer vos droits. En même temps, vous manifestez votre solidarité avec les autres propriétaires de villa du canton.

La SPV tient une assemblée générale annuelle et organise régulièrement des séances d'information.

SPV
Section des propriétaires de villa
de la Chambre genevoise immobilière

Votre cadre de vie, défendons-le ensemble.

Propriétaire d'un appartement (en nom ou par actions), vous avez réalisé un objectif auquel aspire un grand nombre de personnes.

Le Groupement des propriétaires d'appartement (GPA) de la Chambre genevoise immobilière contribue à vous libérer de certains soucis: incertitudes juridiques, questions fiscales, relations entre copropriétaires. Ces problèmes font l'objet d'un examen régulier par le comité du GPA, qui informe ses membres et leur apporte des conseils pratiques sur les divers problèmes que rencontrent les propriétaires d'appartement.

Cette section de la Chambre genevoise immobilière, fondée en 1989 et regroupant près de 1'500 propriétaires d'appartement, dispose d'une structure permanente, prête à répondre aux questions de ses membres (tél. 022 715 02 02). Le GPA tient une assemblée générale annuelle et organise des séances d'information sur des sujets d'actualité.

GPA

Groupement des propriétaires d'appartements
de la Chambre genevoise immobilière

Soyez un propriétaire d'appartement averti, soutenu et bien conseillé.



GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BIENS IMMOBILIERS RURAUX

de la Chambre genevoise immobilière



Fondé en 1994, le **Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux (GPR)** compte d'ores et déjà plus de 90 membres.

L'adhésion est possible même lorsque la personne intéressée est aussi propriétaire d'une villa et/ou d'un appartement, voire d'un immeuble locatif. Par « bien immobilier rural » l'on entend tout immeuble à vocation agricole ou viticole d'une surface supérieure à un hectare.

Disposant d'un secrétariat permanent (tél. 022 715 02 03), le Groupement traite notamment de tout problème relatif à l'application du droit foncier rural, les questions juridiques et administratives liées à l'aménagement du territoire, ainsi que celles qui ont trait à la fiscalité des biens immobiliers sis en zone agricole.

Le GPR tient une assemblée générale annuelle et organise des séances d'information consacrées à un ou plusieurs problèmes d'actualité intéressant les propriétaires de biens immobiliers ruraux.

The logo for the Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux (GPR) consists of the letters 'GPR' in a stylized, green, sans-serif font.

Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux
de la Chambre genevoise immobilière

Face à une législation particulièrement dense traitant de la zone agricole,
rejoignez le GPR pour faire valoir vos droits !

Fondé au printemps 2007, le Groupement des propriétaires commerciaux (GPC) regroupe les propriétaires fonciers commerciaux et industriels, ainsi que les superficiaires; ils y trouvent le soutien recherché, tant sur le plan politique, fiscal que juridique.

Le GPC représente les propriétaires commerciaux auprès des autorités et des commissions officielles, et entretient d'étroites relations avec les associations économiques du canton.

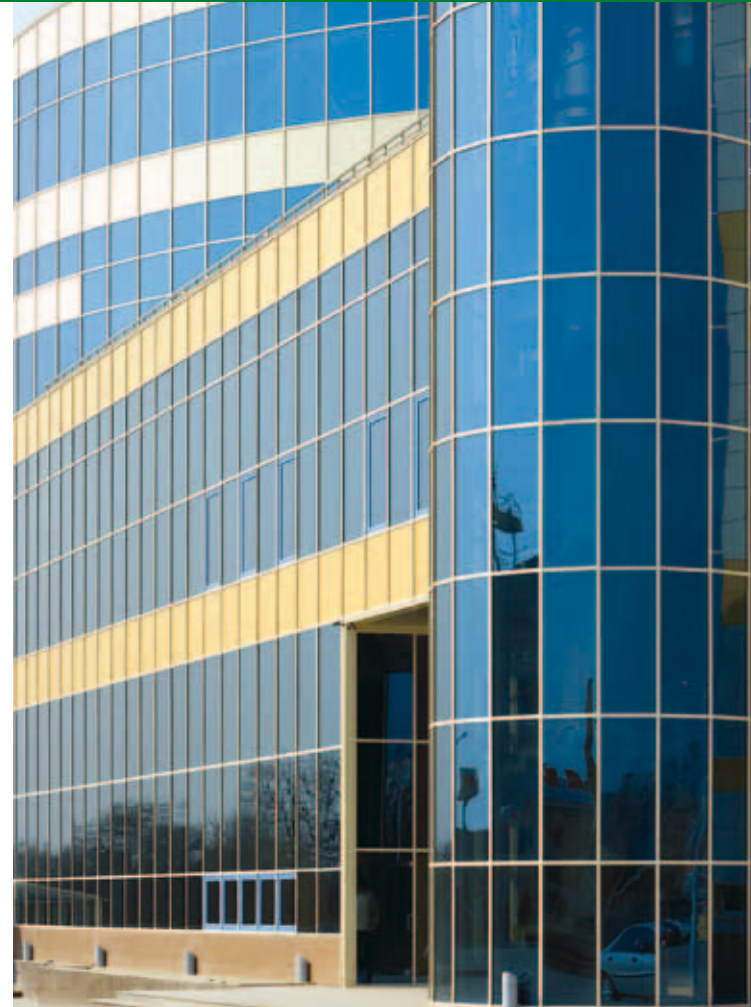
Grâce à son secrétariat permanent (tél.022 715 02 00), le Groupement s'occupe de la défense et du développement de la zone industrielle; il procure conseils et assistance juridiques de pointe, notamment en matière de droit de voisinage (nuisances), d'aménagement du territoire (plans d'attribution des degrés de sensibilité, mobilité), de droit de la construction, de droit du bail et de droit de l'environnement.

Le GPC se préoccupe de tous les problèmes politiques et pratiques liés à la propriété commerciale et industrielle. Par ses actions de lobbying, le Groupement renforce son réseau de relais politiques utiles à la défense de vos intérêts. Adhérer au GPC, c'est aussi bénéficier d'informations et de documentations spécifiques.

The logo for the Groupement des Propriétaires Commerciaux (GPC) features the letters 'GPC' in a stylized, bold, green font. The 'G' and 'P' are connected, and the 'C' is separate.

Groupement des propriétaires commerciaux
de la Chambre genevoise immobilière

Propriétaires commerciaux, pour votre défense, rejoignez le Groupement.





Association au service de l'immobilier

Pour mieux vous servir, la CGI a créé en 2002 CGI Conseils qui propose différents services d'aide et d'information. Elle a pour but la défense, l'assistance, le conseil et la représentation juridique, fiscale et administrative du propriétaire. En 2011, un nouveau service de compétences a été créé pour proposer, entre autres, des conseils en économies d'énergie. Elle organise régulièrement des formations et des séminaires. CGI Conseils est aussi le Greffe permanent de la Médiation et du Tribunal arbitral Construction + Immobilier pour la Suisse romande.

En votre qualité de propriétaire, vous avez la possibilité de nous consulter pour toute question juridique, fiscale ou pratique touchant à votre bien immobilier. Les membres de la CGI bénéficient de tarifs préférentiels.

CGI Conseils peut notamment vous assister dans la rédaction de lettres et procéder à l'examen de contrats. Elle peut également vous assister et vous représenter dans le cadre de démarches administratives et de procédures judiciaires.

Comment vous adresser à CGI Conseils ?

- Vous pouvez nous atteindre par téléphone au 022 715 02 10 tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.
- Pour exposer un problème complexe et permettre la consultation d'éventuels documents (contrats, correspondance, etc.), il est préférable de prendre rendez-vous.

Les renseignements téléphoniques aux membres de la CGI sont, en principe, gratuits. En cas de demande de renseignements nécessitant une recherche juridique ou comprenant plusieurs appels téléphoniques, le service est facturé au tarif préférentiel de CHF 250.- HT/heure pour les membres.

CGI Conseils publie annuellement une plaquette d'information sur ses activités et sur les cours et séminaires dont elle est en charge. Vous pouvez de même consulter www.cgiconsels.ch et, le cas échéant, vous inscrire en ligne pour les manifestations proposées à des tarifs préférentiels en devenant membre de la CGI.



Association au service de l'immobilier

• Propriétaire de villa

Section des propriétaires de villa SPV

Cotisation annuelle: CHF 90.- TTC

• Propriétaire d'appartement

Groupement des propriétaires d'appartement GPA

Cotisation annuelle: CHF 90.- TTC

• Propriétaire de domaine rural

Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux GPR

Cotisation annuelle par catégorie:

A. moins de 10 hectares: CHF 70.- TTC

B. de 10 à 25 hectares: CHF 100.- TTC

C. plus de 25 hectares: CHF 200.- TTC

• Propriétaire d'un immeuble locatif

Cotisation annuelle:

2,1‰ de l'état locatif

minimum CHF 90.- HT

maximum CHF 1'000.- HT par immeuble

• Propriétaire commercial

Groupement des propriétaires commerciaux GPC

Cotisation annuelle en fonction du nombre d'employés:

De 0 à 9 employés: CHF 250.- HT

De 10 à 19 employés: CHF 500.- HT

De 20 à 49 employés: CHF 750.- HT

De 50 à 99 employés: CHF 1'000.- HT

De 100 à 149 employés: CHF 1'500.- HT

De 150 à 199 employés: CHF 2'000.- HT

200 employés et plus: CHF 2'500.- HT

• Membre institutionnel

Cotisation annuelle sur demande

• Membre de soutien

(selon l'article 3b des statuts: intérêt pour les activités de la CGI)

Cotisation annuelle: CHF 150.- HT

Immoscope

Magazine de la CGI sur l'économie et la propriété immobilière à Genève. Elle comprend des articles de fond sur l'économie immobilière ainsi que des conseils pratiques. 6 parutions par an depuis 2010. Compris dans la cotisation.

La Propriété ça m'intéresse

Ce guide pratique présente de façon simple mais complète différents aspects liés à la propriété foncière. 60 pages, 2004, CHF 20.-.

Manuel du propriétaire de villa

Profondément revu et actualisé, cet ouvrage de référence est une mine de conseils pratiques aux propriétaires de villa. 128 pages, 2007, CHF 20.- (membre) / CHF 30.-. Gratuit pour les nouveaux adhérents à la SPV.

Manuel du propriétaire d'appartement

Un guide pratique indispensable pour les propriétaires d'appartement ainsi que les futurs candidats à l'accession. Nouvelle édition en mai 2010, 152 pages, CHF 20.- (membre) / CHF 30.-. Gratuit pour les nouveaux adhérents au GPA.

Manuel pratique de la corrosion dans les immeubles

Doté d'un lexique, cet ouvrage est avant tout destiné aux spécialistes et aux gérants d'immeubles. Il pourra aussi intéresser nombre de propriétaires. 74 pages, 1993, CHF 25.- (membre) / CHF 35.-.

Histoire de la CGI «75 ans, un sacré bail»

Par David Hiler, historien et économiste. Riche en documents et illustrations couleur et noir/blanc inédits, cet ouvrage retrace trois quarts de siècle qui ont façonné le développement du logement à Genève. 190 pages, 1995, CHF 30.-.

Publication des Actes pour chaque Journée du droit de la propriété

Edité par M. Hottelier et B. Foëx.

Petits conseils

Brochures thématiques de conseils pratiques pour les propriétaires.

N° 1 : Conclusion du bail

CHF 5.- (membre) / CHF 10.-

N° 2 : Résiliation du bail pour défaut de paiement du loyer

CHF 5.- (membre) / CHF 10.-

N° 3 : Résiliation du bail pour non-respect du contrat

CHF 5.- (membre) / CHF 10.-

N° 4 : La mise à l'inventaire

CHF 5.- (membre) / CHF 10.-

N° 5 : Les aides à la rénovation

CHF 5.- (membre) / CHF 10.-

N° 6 : Les plantations, les clôtures, les murs et les constructions; hauteurs et distances

CHF 10.- (membre) / CHF 15.-

Formules type et modèles de contrats

Toutes les formules pour la location de biens immobiliers. Nouvelle édition des formulaires de baux en 2010.

Toutes les publications sont disponibles à notre secrétariat de **10h à 12h30** et de **14h à 16h** ou peuvent être commandées en ligne www.cgionline.ch rubrique **Publications à commander**

Frais d'envoi en sus CHF 8.-

Les tarifs indiqués s'entendent hors taxes.

Merci de renvoyer ce coupon dûment complété et signé (Marquer d'une croix ce qui convient)

Je désire / nous désirons adhérer à la Chambre genevoise immobilière.

En qualité de propriétaire de :

Villa

Section des propriétaires de villa SPV

Appartement

Groupement des propriétaires d'appartement GPA

Domaine rural

Groupement des propriétaires de biens immobiliers ruraux GPR

Catégorie : 10 hect. 10-25 hect. +25 hect.

Immeuble locatif

Etat locatif annuel: CHF

Propriétaire commercial

Groupement des propriétaires commerciaux GPC

Nombre d'employés:

Membre de soutien

(selon l'article 3b, intérêt pour les activités de la CGI)

Lieu de situation du(des) bien(s) immobilier(s)

Ne compléter cette rubrique que si l'adresse est différente de celle indiquée ci-contre.

Rue/N°:

NPA/Localité:

Je désire / nous désirons commander les publications suivantes:

La Propriété ça m'intéresse

Manuel du propriétaire de villa

Manuel du propriétaire d'appartement

Manuel pratique de la corrosion dans les immeubles

Histoire de la CGI « 75 ans, un sacré bail »

Petits conseils

n° 1

n° 2

n° 3

n° 4

n° 5

n° 6

Je désire / nous désirons recevoir gratuitement la plaquette d'information sur les services et les séminaires de CGI Conseils.

Nom **Prénom**

Raison sociale


Rue/N°

NPA/Localité

Téléphone

E-mail

Date **Signature**



Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Envoi commercial-réponse
Invio commerciale-riposta

CGI

Chambre genevoise immobilière
Rue de Chantepoulet 12
Case postale 1265
1211 Genève I

